

Mesdames et Messieurs les parents d'élèves,

Dans le contexte particulier de cette rentrée scolaire 2020, il me semble important de vous donner quelques éléments concernant l'organisation de l'accueil de votre/vos enfant(s) au sein des établissements scolaires et accueils périscolaires du Grand Reims.

Dans la perspective de la rentrée scolaire 2020 – 2021, le ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, a précisé les modalités pratiques de fonctionnement des établissements scolaires.

Le principe est d'accueillir tous les élèves, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

Un protocole sanitaire est prévu dans les écoles qui assouplit notamment les règles relatives à la distanciation et à la limitation du brassage. Ce dernier sera décliné de la même manière pour les accueils périscolaires.

• **Concernant l'accueil des enfants pendant le temps scolaire et périscolaire (accueils du matin, midi et soir et le mercredi) :**

❖ Les parents d'élèves s'engagent à :

- ne pas mettre leur(s) enfant(s) à l'école/accueil :
  - en cas de fièvre (38°C ou plus) ou d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez leur enfant ou dans la famille,
  - si leur enfant ou un membre de la famille a été testé positivement ou identifié comme contact à risque,
- prévenir l'établissement/l'accueil de son absence et de l'évolution de sa situation. Le retour à l'école se fera dans les conditions définies par les autorités sanitaires.

Les personnels de la Communauté urbaine du Grand Reims (CUGR) s'appliqueront les mêmes règles.

❖ **La distanciation physique d'un mètre n'est pas obligatoire** dans les salles de classe, cantines, accueils, toilettes ....etc. Toutefois, et dans la mesure du possible, les espaces accueillant les élèves seront organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.

Dans les espaces extérieurs (ex : cours d'école, terrains de sport...etc), cette distance physique ne s'applique pas.

❖ **La limitation du brassage entre groupes d'élèves (ex : classes, groupes de classe ou niveaux) n'est pas obligatoire.** En revanche, le déroulement de la journée sera organisé afin de limiter, dans la mesure du possible, les regroupements et les croisements importants d'élèves.

Les arrivées et les départs de l'école et des accueils périscolaires seront étudiés également afin de limiter au maximum les regroupements d'élèves et/ou de parents.

- ❖ **Les gestes barrière doivent être appliqués par les élèves et les personnels ainsi que par les intervenants extérieurs (cf annexe1).**

En cas de survenue de symptômes évocateurs chez un enfant : ce dernier est isolé immédiatement (avec un masque pour les enfants pouvant en porter) dans une pièce dédiée déterminée au préalable. La famille est prévenue pour venir le chercher et sera ensuite informée de la marche à suivre.

- ❖ **Concernant le port du masque :**

- Pour les élèves :
  - pour les maternelles, le port de masque est proscrit,
  - pour les élémentaires, il n'est pas recommandé.
- Pour les personnels :

Le port du masque est obligatoire dans les espaces clos et extérieurs.

- **Concernant les locaux scolaires et périscolaires :**

Il est préconisé :

- une aération fréquente des locaux (matin, soir, pendant le déjeuner et les récréations),
- le nettoyage des locaux et la désinfection des surfaces et matériels les plus fréquemment touchés, à raison au minimum d'une fois par jour.

- **Concernant le transport scolaire :**

Pour les primaires, il est mis en place. Le port du masque est obligatoire pour le personnel de conduite et d'accompagnement ainsi que pour les élèves de plus de 11 ans. A ce jour, il n'y a pas de mesure obligatoire de distanciation physique à bord des cars scolaires.

Il est important de souligner que :

- ces prescriptions sont susceptibles d'être complétées et/ ou ajustées en fonction de l'évolution des connaissances et de la situation liées au Covid-19,

Je vous assure que l'ensemble de nos équipes mettra tout en œuvre pour accueillir votre/vos enfant(s) dans les meilleures conditions possibles, tout en respectant les mesures prévues par le protocole sanitaire.

Vous en souhaitant bonne réception,

Bien cordialement,



Pour la Présidente,  
Vice-présidente,

Katia BEAUJARD

Annexe 1 :

**Les gestes barrière doivent être appliqués par les élèves et les personnels ainsi que par les intervenants extérieurs, à savoir :**

- se laver les mains : à l'arrivée à l'école, avant chaque repas, après être allé aux toilettes, avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile,
- se sécher les mains avec une serviette en papier/ou à l'air libre ;
- à défaut, utiliser une solution hydroalcoolique (sous la surveillance dans ce cas d'un adulte),
- tousser/éternuer dans son coude ou dans un mouchoir,
- utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter,
- ne pas se serrer la main et éviter les embrassades.